

Envoyé en préfecture le 25/02/2021

Reçu en préfecture le 25/02/2021

Affiché le

ID : 027-200066405-20210222-CC\_FI\_20\_2021-DE



# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021**

## **DE LA CC ROUMOIS SEINE**



# SOMMAIRE

- Contexte National

- La dotation globale de fonctionnement
- La réforme de la Taxe d'Habitation
- Automatisation du FCTVA
- Division par 2 de la CVAE pour toutes les entreprises
- GEMAPI

- Contexte local

- Les soldes intermédiaires de gestion 2018 2019 et 2020
- L'estimatif du résultat 2020 détaillé
- La fiscalité
- La dette
- Sujet nécessitant une vigilance concernant les budgets annexes
- Orientation de scénario à arbitrer du budget principal pour 2021

# Contexte national la

Envoyé en préfecture le 25/02/2021  
 Reçu en DGF le 25/02/2021  
 Affiché le  
 ID : 027-200066405-20210222-CC\_FI\_20\_2021-DE

## Effort des collectivités territoriales :

- Sur la période 2014-2021 : 88 Md€ ont été prélevés aux collectivités territoriales (la baisse 2018 concerne uniquement les région) :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021		
Baisse 2014	1,5 Mde€	1,5 Mde€	1,5 Mde€	1,5 Mde€	1,5 Mde€	1,5 Mde€	1,5 Mde€	1,5 Mde€	Total cumulé	
Baisse 2015		3,67 Mde€	3,67 Mde€	3,67 Mde€	3,67 Mde€	3,67 Mde€	3,67 Mde€	3,67 Mde€		
Baisse 2016			3,67 Mde€	3,67 Mde€	3,67 Mde€	3,67 Mde€	3,67 Mde€	3,67 Mde€		
Baisse 2017				2,63 Mde€						
Baisse 2018					3,8 Mde€	3,8 Mde€	3,8 Mde€	3,8 Mde€		
Baisse 2019						0	0	0		
Total annuel	1,5 Mde€	5,17 Mde€	8,84 Mde€	11,47 Mde€	15,27 Mde€	15,27 Mde€	15,27 Mde€	15,27 Mde€		88,06 Mde€

## Effort de Roumois Seine :

- Pour 2020, l'effort de la CC Roumois Seine était le suivant :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Baisse 2014	237 003	237 003	237 003	237 003	237 003	237 003	237 003	Total cumulé
Baisse 2015		570 382	570 382	570 382	570 382	570 382	570 382	
Baisse 2016			597 524	597 524	597 524	597 524	597 524	
Baisse 2017				302 744	302 744	302 744	302 744	
Total annuel	237 003	807 385	1 404 909	1 707 653	1 707 653	1 707 653	1 707 653	

**Soit un effort annuel sur la DGF est depuis 2017 fixé à 1 707 653 €.**

Pour rappel depuis 2019 la DGF reste stable et même en cas de variation du CIF

Evolution des dotation de l'Etat entre LFI 2020 et PLF 2021	LFI 2020 (milliers €)	PLF 2021 (milliers €)	Evolution PLF 2021 / LFI 2020
Total des dotations de l'Etat (voir détail de l'évolution des dotations en annexe)	41 246 740	43 248 127	4,90%



# Contexte national réforme de la Taxe d'Habitation

- Le gouvernement applique pour les contribuables la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des foyers pour 2020.
- Pour rappel : la mise en place de cette disposition a été progressive puisqu'il y a eu un abattement de 30 % en 2018, de 65 % en 2019 puis de 100 % en 2020.
- Il s'agit d'un dégrèvement de taxe d'habitation, c'est-à-dire que l'Etat prendra en charge le manque à gagner pour les collectivités.
- Cette prise en charge se limitait néanmoins aux taux et aux abattements en vigueur en 2017. Les hausses de taux qui seraient intervenues entre 2018 et 2019 ont été à la charge du contribuable local.

# Contexte national réformation de la Taxe d'Habitation

Envoyé en préfecture le 25/02/2021  
Reçu en préfecture le 25/02/2021  
Affiché le  
ID : 027-200066405-20210222-CC\_FI\_20\_2021-DE

Quelle piste retenue :

- Préconisations du rapport RICHARD – BUR : Transférer la part départementale de TFPB au bloc communal (15,1 Md€) en 2020 et compléter par une attribution d'impôt national (pour 57% de la recette à rétablir).

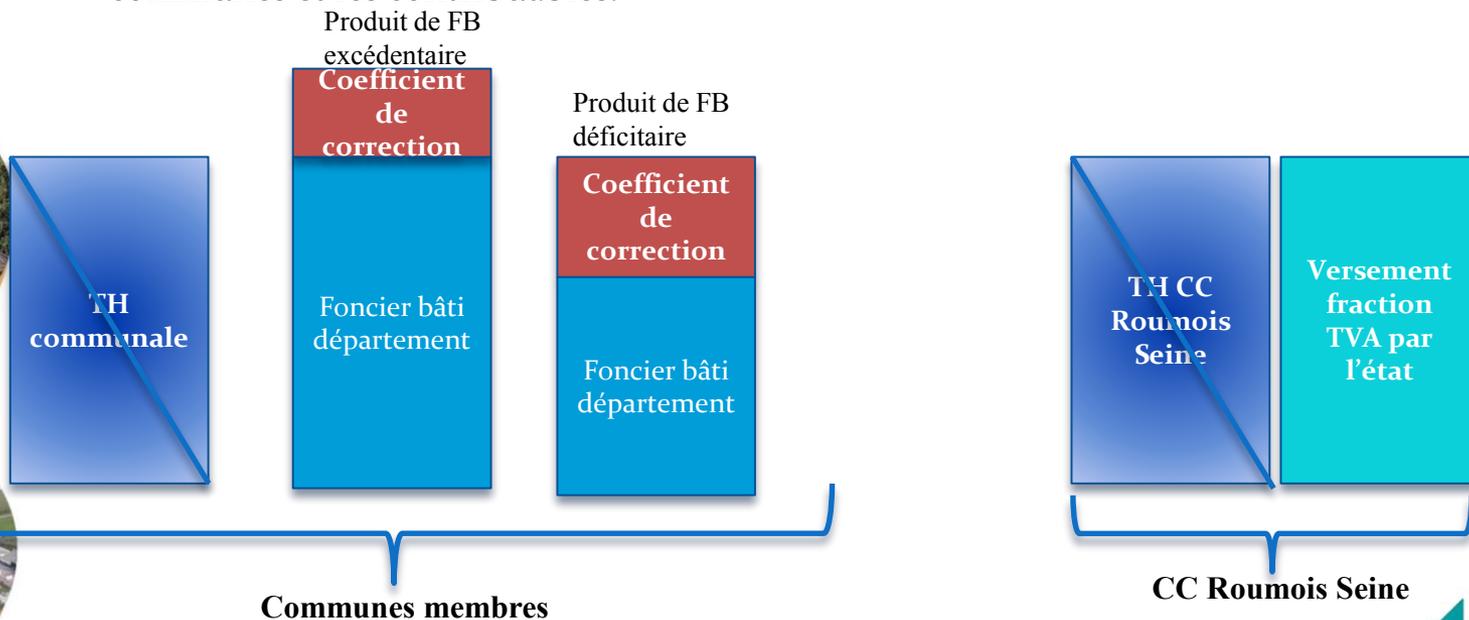
° Transférer la TFPB départementale et communautaire (1,3 Md€) aux seules communes. Les EPCI sont compensés, quant à eux, par un impôt national partagé (sans pouvoir de taux - ce qui supprime toute dynamique qu'aurait pu avoir la TH)

	Le calendrier envisagé :
Années 2021 / 2022	La part de TH perdue est remplacée par une fraction de TVA pour les EPCI Les hausses de taux de 2017 et 2018 sont annulées et les montants correspondants sont remis à la charge des collectivités A partir de 2021 ; instauration du « coefficient correcteur »



## Taxe d'Habitation

- Afin de neutraliser les écarts de ressources, le PLF prévoit l'instauration d'un « coefficient correcteur » qui se traduit par un ajustement à la hausse ou à la baisse du produit de taxe sur le foncier bâti issu du département.
- Le coefficient correcteur vient réduire les communes surcompensées, il sera compris entre 0 et 1.
- Le coefficient correcteur vient combler les communes sous-compensées, il sera égal à 1 et plus.
- La TH disparaît pour les communes et l'EPCI. Toutefois, il est important de préciser que le produit de TH de l'EPCI est compensé par un versement d'un impôt national n'impactant pas les communes et les contribuables.



# Contexte national réforme de la Taxe d'Habitation

- Impact de la réforme :
- 42 % de la population nationale étant locataire, ce qui signifie que cette partie de la population continuera de bénéficier de services public sans pour autant y contribuer fiscalement.
- Cette réforme nationale pourra impacter les attentes des administrés en terme de prestations de services de la collectivité selon leurs niveaux de participation fiscale.

# Contexte national

# automatisation du FCTVA

Envoyé en préfecture le 25/02/2021

Reçu en préfecture le 25/02/2021

Affiché le

ID : 027-200066405-20210222-CC\_FI\_20\_2021-DE

- Après 2 reports dans les LFI 2019 et 2020, il est prévu pour 2021 la mise en place d'une application progressive de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA
- L'éligibilité de la dépense au FCTVA dépendra de son imputation comptable et non plus en fonction de sa nature juridique.
- La mise en œuvre se fera progressivement sur 3 ans pour les dépenses éligibles réalisées à partir du 1<sup>er</sup> janvier :
  - en 2021, pour les collectivités percevant le FCTVA en année N
  - en 2022 ou en 2023 respectivement pour les perceptions en N+1 ou N+2.
- En 2021, un bilan sera réalisé pour s'assurer de la neutralité budgétaire de cette réforme. Dans le cas contraire, l'état se réserve le droit de mettre en place des mesures correctrices (par exemple réduire l'assiette des imputations comptables éligibles).
- A partir du 1<sup>er</sup> janvier, le FCTVA est élargi aux dépenses de fonctionnement de fourniture et prestation de solution relevant de l'informatique en nuage. Cependant, d'autres dépenses notamment les documents d'urbanismes sont sortie de la liste des dépenses éligibles.

# Division par 2 de la CVAE pour tous

## les acteurs économiques assujettis

- L'état a acté la suppression de la part régionale de la CVAE pour l'ensemble des acteurs économiques éligibles à cet impôt.
- Cette baisse d'impôt pour les acteurs économiques sur le territoire de la CCRS est évaluée à 2 853 896 €
- A titre de comparaison, les montants sur la fiscalité des entreprises en 2020 par la CCRS s'élève à :

	Montant 2020
CFE	2 622 079
CVAE	1 447 839
Total	4 069 918

- Cette baisse de fiscalité correspond donc à une diminution équivalente à 109 % de la CFE perçue par Roumois seine.

# GEMAPI

Envoyé en préfecture le 25/02/2021

Reçu en préfecture le 25/02/2021

Affiché le

ID : 027-200066405-20210222-CC\_FI\_20\_2021-DE

- L'Etat a imposé aux collectivités la prise en charge de la compétence GEMAPI à compter de janvier 2018, ceci sans aucune compensation financière, en dehors la possibilité de la mise en place d'une taxe spécifique.
- L'article 164 de la loi de finances pour 2019 a donné plus de souplesse, une fois la taxe instituée, pour voter chaque année le produit de la taxe.
- En effet, **le produit de la taxe GEMAPI devra être voté chaque année avant le 15 avril de l'exercice concerné (date des votes des taux de fiscalité décalée cet année en raison des échéances électorales avant le 30 avril)**, donc une date calée sur celle des taux d'imposition des taxes directes locales.
- Pour rappel, la CC Roumois Seine en 2020 a fixé le produit attendu à 412 940 € (soit en moyenne 10 € / habitant).
- Il est ainsi proposé pour 2021, de maintenir et de fixer le montant de la taxe GEMAPI à 417 900 € (soit en moyenne 10 € / habitant) pour 41 790 habitants (pop DGF notifié sur FPIC 2020).

# Contexte local : Solde Intermédiaire de Gestion (SIG)

- Définition Epargne Brute et Epargne Nette
- Epargne Brute : différence entre les recettes réelles de fonctionnement (hors produits de cessions) et les charges réelles de fonctionnement (y compris le remboursement des intérêts de la dette)
- Epargne Nette : épargne brute de laquelle on déduit les charges liées au remboursement du capital de la dette

# Les SIG de 2018 à 2020

Evolution SIG						
	2018*	2018 corrigé*	2019	2019 corrigé	2020	2020 corrigé
Epargne brute	1 997 663,77	1 409 361,69	2 603 090,37	1 401 232,28	2 419 378,48	2 036 631,75
Remboursement du Capital de la dette DI 1641	5 498 213,32	1 328 742,00	950 588,35	950 588,35	810 779,50	810 779,50
<b>Epargne nette</b>	<b>- 3 500 549,55</b>	<b>80 619,69</b>	<b>1 652 502,02</b>	<b>450 643,93</b>	<b>1 608 598,98</b>	<b>1 225 852,25</b>

\*voir les précédents DOB en ligne sur le site internet de la CCRS

# SIG 2020 : Dépenses

Chapitre	CA provisoire 2020	Correction	CA provisoire 2020 corrigé	Détails correction
0 11	4 814 199,14	- 130 852,77	<b>4 683 346,37</b>	- 116 254,98 € liées aux dépenses COVID (masques + petit équipement ou produits d'entretien spécifique) - 14 597,79 € avenant COVID restauration collective
0 12	9 362 038,28		<b>9 362 038,28</b>	
0 14	2 553 733,00		<b>2 553 733,00</b>	
65	5 004 739,37	- 20 400,00	<b>4 984 339,37</b>	- 20 400 € liées au fonds de solidarité Région/EPCI
66	127 458,40		<b>127 458,40</b>	
67	75 389,90		<b>75 389,90</b>	
<b>Total dépenses</b>	<b>21 937 558,09</b>	<b>- 151 252,77</b>	<b>21 786 305,32</b>	

Les données pourront varier entre le DOB et le Compte Administratif suite au rapprochement avec la DDFIP.

# SIG 2020 : Recettes

Envoyé en préfecture le 25/02/2021  
 Reçu en préfecture le 25/02/2021  
 Affiché le  
 ID : 027-200066405-20210222-CC\_FI\_20\_2021-DE

Chapitre	CA provisoire 2020	Correction	CA provisoire 2020 corrigé	Détails correction
0 13	420 548,14		420 548,14	
70	4 105 027,34	- 293 991,25	3 811 036,09	- 230 922 € d'aide de la CAF pour les crèches - 22 500 € d'aide DDCCS de la préfecture dans le cadre du COVID - 40 569,25 € de refacturation des masques aux communes membres dans le cadre de la commande groupée
73	16 332 170,00		16 332 170,00	
74	3 237 019,29	- 117 983,00	3 119 036,29	DGD exceptionnelle du fait du lancement du PLUI (117 983 €)
75	121 186,24		121 186,24	
77 (hors 775)	140 985,56	- 122 025,25	18 960,58	Régularisation de rattachement exercice antérieur (35 604,84 €) + Régularisation de prescription quadriennable de retenue de garantie à la demande de la DGFIIP (3 047,25 €) + indemnité de sinistre (54 350,20 €) notamment le Gymnase de Bosroumois + Aide exceptionnelle achat de masque (12 472,60 €) + Prime assurance aide COVID (3 000 €) + Remboursement 1er trimestre 2019 de la CCPAVR des centres de loisirs sur ex territoire CCRS (13 550,36 €)
<b>Total des recettes</b>	<b>24 356 936,57</b>	<b>- 553 999,50</b>	<b>23 822 937,07</b>	

Les données pourront varier entre le DOB et le Compte Administratif suite au rapprochement avec la DDFIP.



# SIG 2020 : Epargne brute et nette

Les données pourront varier entre le DOB et le Compte Administratif suite au rapprochement avec la DDFIP.

	CA provisoire 2020	Correction	CA provisoire 2020 corrigé	Détails correction
<b>Epargne brute</b>	<b>2 419 378,48</b>	-	<b>382 746,73</b>	
Remboursement du capital de la dette DI 1641	810 779,50		810 779,50	
<b>Epargne nette</b>	<b>1 608 598,98</b>	-	<b>382 746,73</b>	

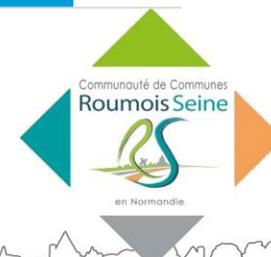
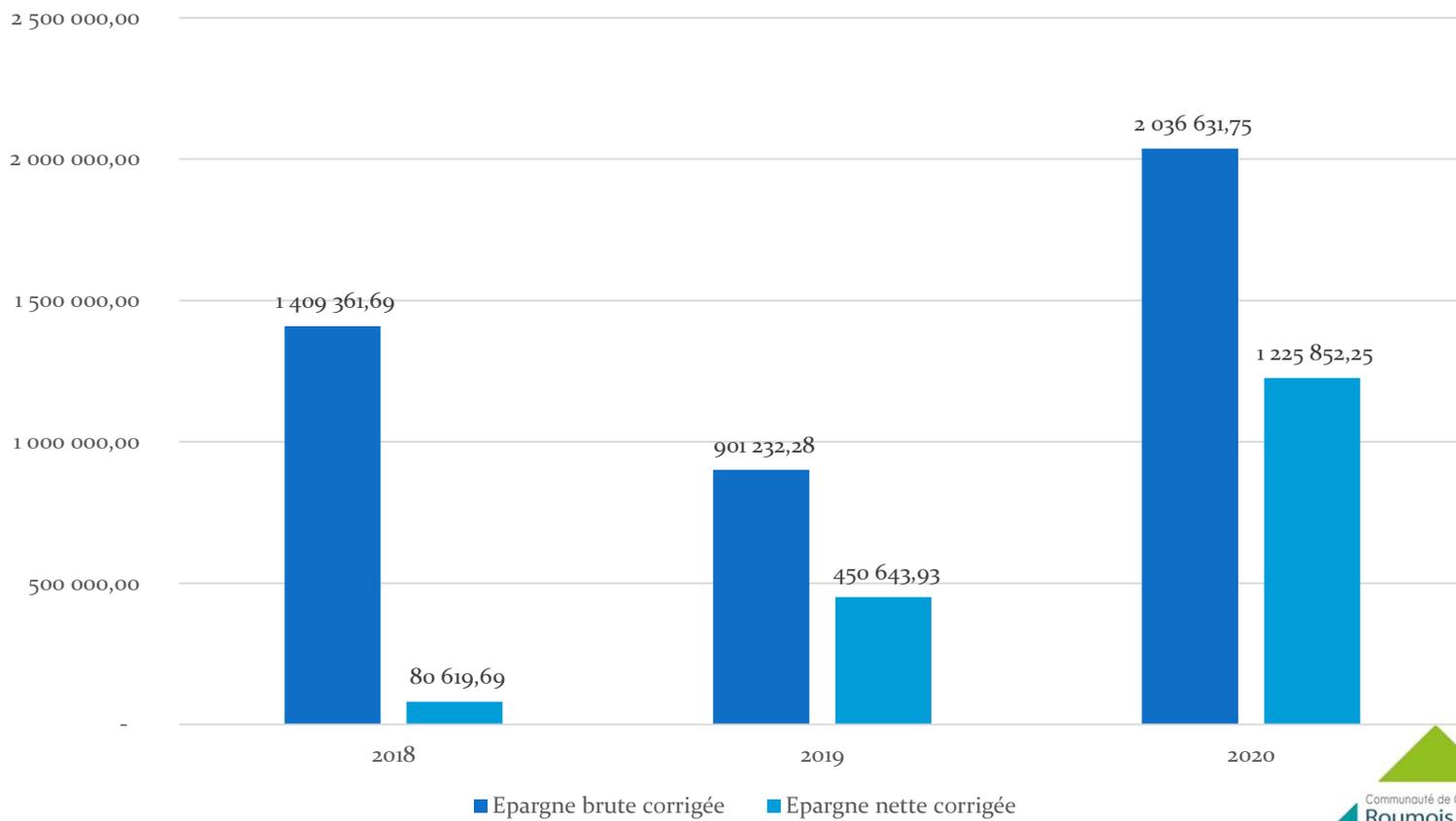
Epargne Brute : la différence entre les recettes de fonctionnement (hors produits de cessions) et les charges de fonctionnement (y compris le remboursement des intérêts de la dette)

Epargne Nette : l'épargne brute de laquelle on déduit les charges liées au remboursement du capital de la dette

# Amélioration de l'épargne et nette corrigée

Envoyé en préfecture le 25/02/2021  
Reçu en préfecture le 25/02/2021  
Affiché le  
ID : 027-200066405-20210222-CC\_FI\_20\_2021-DE

Evolution épargne brute et nette



# Estimation du résultat 2020 (semaine de Fonctionnement)

Envoyé en préfecture le 25/02/2021  
 Reçu en préfecture le 25/02/2021  
 Affiché le  
 ID : 027-200066405-20210222-CC\_FI\_20\_2021-DE

Pour le budget principal, en intégrant les résultats antérieurs, les rattachements et les RAR, le résultat de fonctionnement 2020 simulé pourrait être : un excédent de 4 472 938,02 €

CHAPITRE	Mandaté	Rattaché	Total réalisé
011.	4 321 035,53	493 163,61	4 814 199,14
012.	9 362 038,28		9 362 038,28
014.	2 553 733,00		2 553 733,00
042.	1 699 848,98		1 699 848,98
65.	4 910 485,59	94 253,78	5 004 739,37
66.	127 458,40		127 458,40
67.	55 471,29	19 918,61	75 389,90
	<b>23 030 071,07</b>	<b>607 336,00</b>	<b>23 637 407,07</b>

CHAPITRE	Titré	Rattaché	Total réalisé
002.		3 335 600,97	3 335 600,97
013.	420 548,14		420 548,14
042.	255 791,55		255 791,55
70.	4 105 027,34		4 105 027,34
73.	16 332 170,00		16 332 170,00
74.	3 237 019,29		3 237 019,29
75.	67 226,74	53 959,50	121 186,24
77.	286 887,36	16 114,20	303 001,56
	<b>24 704 670,42</b>	<b>3 405 674,67</b>	<b>28 110 345,09</b>

Les données pourront varier entre le DOB et le Compte Administratif suite au rapprochement avec la DDFIP.



# Estimation du résultat 2020 d'investissement)

Envoyé en préfecture le 25/02/2021

Reçu en préfecture le 25/02/2021

Affiché le

ID : 027-200066405-20210222-CC\_FI\_20\_2021-DE

- Pour le budget principal, en intégrant les résultats antérieurs, les rattachements et les RAR, le résultat d'investissement 2020 simulé pourrait être : un excédent de 84 420,55 €

CHAPITRE	Mandaté	Rattaché	Total réalisé
040.	255 791,55		255 791,55
13.	7 440,00		7 440,00
16.	822 134,11	15 516,79	837 650,90
20.	122 913,19	204 143,46	327 056,65
204.	646 938,25	855,00	647 793,25
21.	495 741,77	395 861,59	891 603,36
23.	137 997,80	331 506,61	469 504,41
	<b>2 488 956,67</b>	<b>947 883,45</b>	<b>3 436 840,12</b>

CHAPITRE	Titré	Rattaché	Total réalisé
001.		652 888,69	652 888,69
040.	1 699 848,98		1 699 848,98
10.	106 986,00		106 986,00
13.	400 715,00	21 821,00	422 536,00
16.	639 000,00		639 000,00
	<b>2 846 549,98</b>	<b>674 710,69</b>	<b>3 521 260,67</b>

Les données pourront varier entre le DOB et le Compte Administratif suite au rapprochement avec la DDFIP.

# Estimation du résultat 2020 détaillé

- Aspect financier : respect du budget voté :

SECTION	SENS	CHAP	Somme de Budget total	Somme de Réalisé total (Ratt et RAR inclus)	% de réalisation
Fonct	Dépense	011.	5 783 280,00	4 814 199,14	83%
		012.	9 620 000,00	9 362 038,28	97%
		014.	2 555 480,00	2 553 733,00	100%
		022.	226 076,97		0%
		023.	1 306 750,00		0%
		042.	1 700 149,57	1 699 848,98	100%
		65.	5 596 720,00	5 004 739,37	89%
		66.	218 300,00	127 458,40	58%
		67.	181 630,00	75 389,90	42%
	<b>Total Dépense</b>		<b>27 188 386,54</b>	<b>23 637 407,07</b>	<b>87%</b>
	Recette	002.	3 335 600,97	3 335 600,97	100%
		013.	300 000,00	420 548,14	140%
		042.	258 133,57	255 791,55	99%
		70.	3 707 200,00	4 105 027,34	111%
		73.	16 176 797,00	16 332 170,00	101%
		74.	3 062 539,00	3 237 019,29	106%
		75.	133 500,00	121 186,24	91%
		77.	214 616,00	303 001,56	141%
	<b>Total Recette</b>		<b>27 188 386,54</b>	<b>28 110 345,09</b>	<b>103%</b>

SECTION	SENS	CHAP	Somme de Budget total	Somme de Réalisé total (Ratt et RAR inclus)	% de réalisation
Invest		020.	111 410,86		0%
		040.	258 133,57	255 791,55	99%
		13.	7 500,00	7 440,00	99%
		16.	954 873,10	837 650,90	88%
		20.	955 204,80	327 056,65	34%
		204.	652 420,00	647 793,25	99%
		21.	1 481 666,57	891 603,36	60%
		23.	682 858,36	469 504,41	69%
	<b>Total Dépense</b>		<b>5 104 067,26</b>	<b>3 436 840,12</b>	<b>67%</b>
	Recette	001.	652 889,69	652 889,69	100%
		021.	1 306 750,00		0%
		024.	-	162 016,00	0%
		040.	1 700 149,57	1 699 848,98	100%
		10.	40 000,00	106 986,00	267%
		13.	447 294,00	422 536,00	94%
		16.	1 119 000,00	639 000,00	57%
	<b>Total Recette</b>		<b>5 104 067,26</b>	<b>3 521 260,67</b>	<b>69%</b>

En investissement, les taux de réalisation en recettes sont de 69% et les taux de dépenses 67 %

En fonctionnement, les taux de réalisation de recettes sont de 103 % et les taux de dépenses 87 %

Les données pourront varier entre le DOB et le Compte Administratif suite au rapprochement avec la DDFIP.

# Estimation du résultat 2020 détaillé

- Aspect financier :
  - Le résultat d'investissement RAR inclus pourrait être de 84 420,55 €
  - Le résultat de fonctionnement pourrait être de 4 472 938,02 €
- La collecte intégrale des recettes de prévision budgétaire, le respect du budget fortement contraint en dépenses de fonctionnement ainsi que la non-réalisation de certaines dépenses permettent de contribuer aux résultats.

Les données pourront varier entre le DOB et le Compte Administratif suite au rapprochement avec la DDFIP.

# La fiscalité : Situation avant et après fusion

Envoyé en préfecture le 25/02/2021  
Reçu en préfecture le 25/02/2021  
Affiché le  
ID : 027-200066405-20210222-CC\_FI\_20\_2021-DE

- Les différents taux 2016 avant la fusion étaient les suivants :

Situation 2016	Amfreville la Campagne	Bourgtheroulde Infreville	Roumois Nord	Quillebeuf sur Seine
TH	10,24%	9,49%	7,31%	
TFB	8,02%	4,11%	0,606%	14,98%
TFNB	18,26%	11,45%	2,88%	31,19%

- A remarquer une spécificité sur la CC de Quillebeuf-sur-Seine qui était en fiscalité additionnelle

Ex CC de Quillebeuf-sur-Seine	TH
Aizier	14,84%
Bourneville-Sainte-Croix	12,52%
Saint-Aubin-sur-Quillebeuf	14,75%
Sainte-Opportune-la-Mare	14,77%
Tocqueville	14,86%
Trouville-la-Haule	14,79%
Vieux-Port	14,84%

# Choix d'une période de lissage sur 8 ans

- La période de lissage sur 8 ans\* a été retenue pour atteindre les taux moyens pondérés suivants :
  - Taxe d'Habitation : 9,67 %
  - Taxe Foncière Bâti : 5,26 %
  - Taxe Foncière Non Bâti : 15,36 %
- Le choix des taux moyens pondérés signifie que le niveau de recettes fiscales reste identique pour le nouvel EPCI à l'addition des recettes fiscales perçues préalablement par les 4 ex EPCI.

\* pour voir le lissage des taux voir le DOB 2018 en ligne sur le site internet de la CCRS

# La dette : Capital restant dû

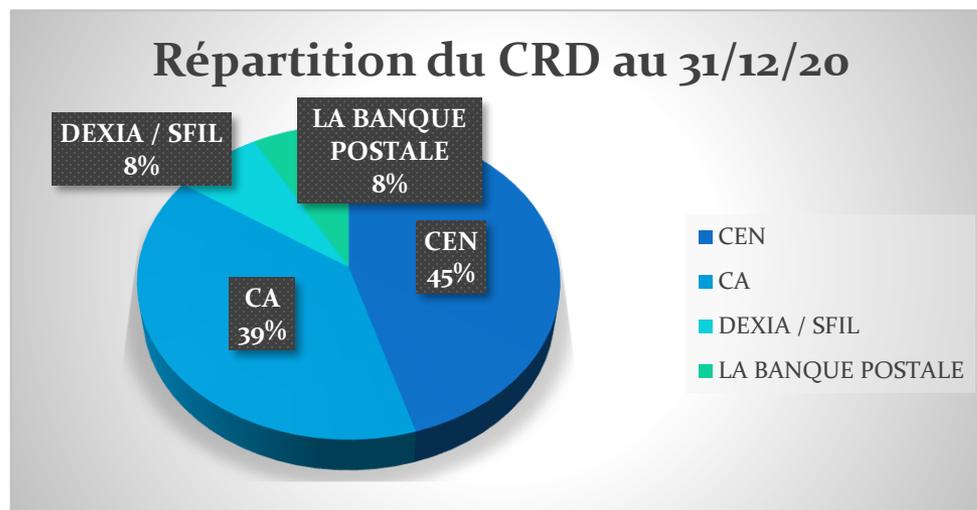
Envoyé en préfecture le 25/02/2021  
 Reçu en préfecture le 25/02/2021  
 Affiché le  
 ID : 027-200066405-20210222-CC\_FI\_20\_2021-DE

- Au 31/12/2021 :
- La dette du Budget principal s'élève à 5 941 067,66 €

	KRD au 31/12/19	Intérêts 2020	K remboursé sur l'exercice	Nouveaux emprunts 2020	KRD au 31/12/20	%
Taux Variable : 1 emprunts	409 810,00	473,67	74 820,00		334 990,00	5,64%
Taux Fixe : 24 emprunts	5 703 037,15	126 984,74	735 959,49	639 000,00	5 606 077,66	94,36%
<b>Total</b>	<b>6 112 847,15</b>	<b>127 458,41</b>	<b>810 779,49</b>	<b>639 000,00</b>	<b>5 941 067,66</b>	

- La part de taux fixe de 94,36 % sécurise fortement le coût de la dette
- Répartie comme suit :

Dette par établissement	KRD au 31/12/20
CEN	2 692 746,47
CA	2 324 844,92
DEXIA / SFIL	443 476,25
LA BANQUE POSTALE	480 000,02
<b>TOTAL</b>	<b>5 941 067,66</b>

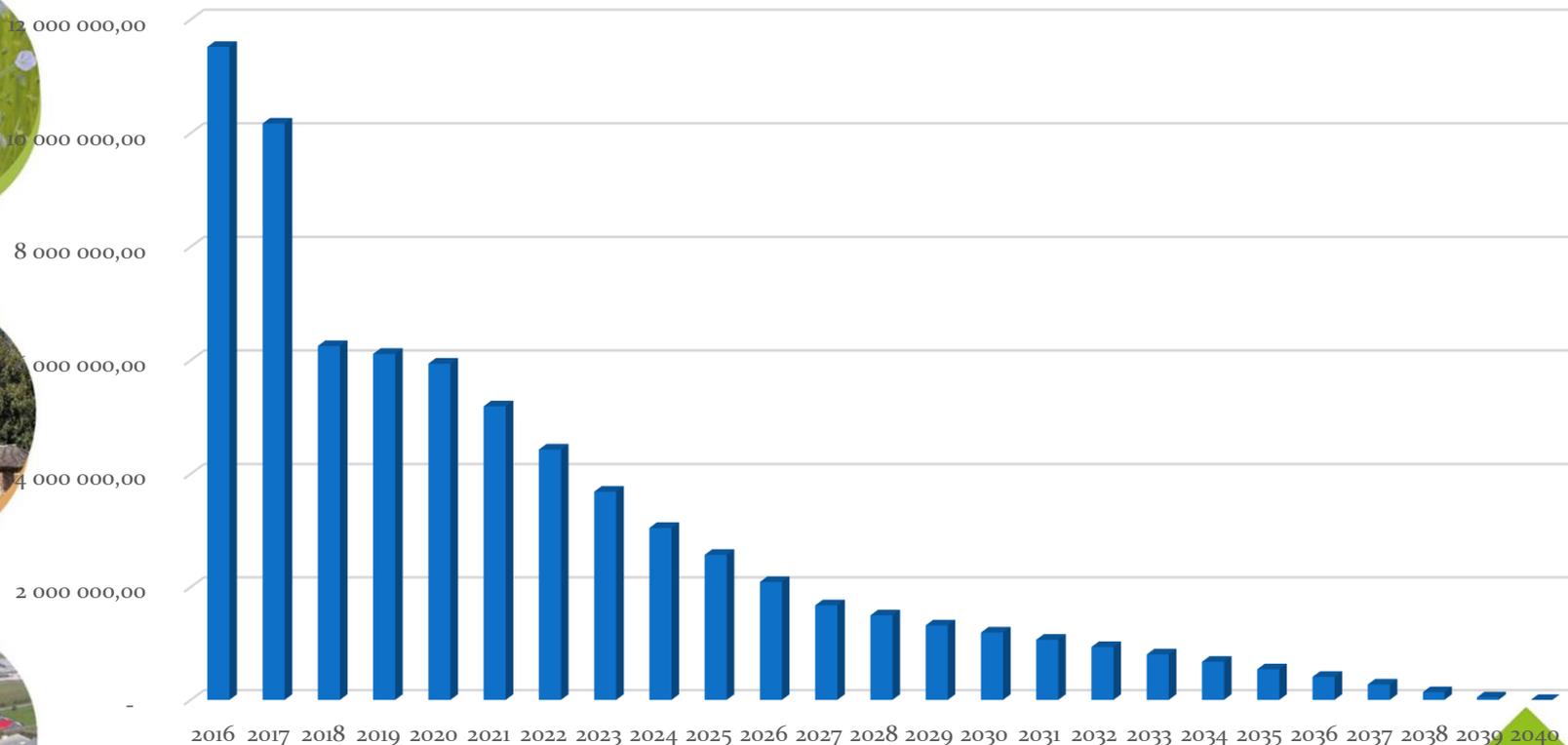


# La dette : l'extinction théorique de la dette

Envoyé en préfecture le 25/02/2021  
Reçu en préfecture le 25/02/2021  
Affiché le  
ID : 027-200066405-20210222-CC\_FI\_20\_2021-DE

- Sans aucun nouvel emprunt contracté l'extinction totale de la dette du budget principal devrait intervenir en 2040

KRD au 31/12



# La dette : l'extinction théorique de la dette

Envoyé en préfecture le 25/02/2021

Reçu en préfecture le 25/02/2021

Affiché le

ID : 027-200066405-20210222-CC\_FI\_20\_2021-DE

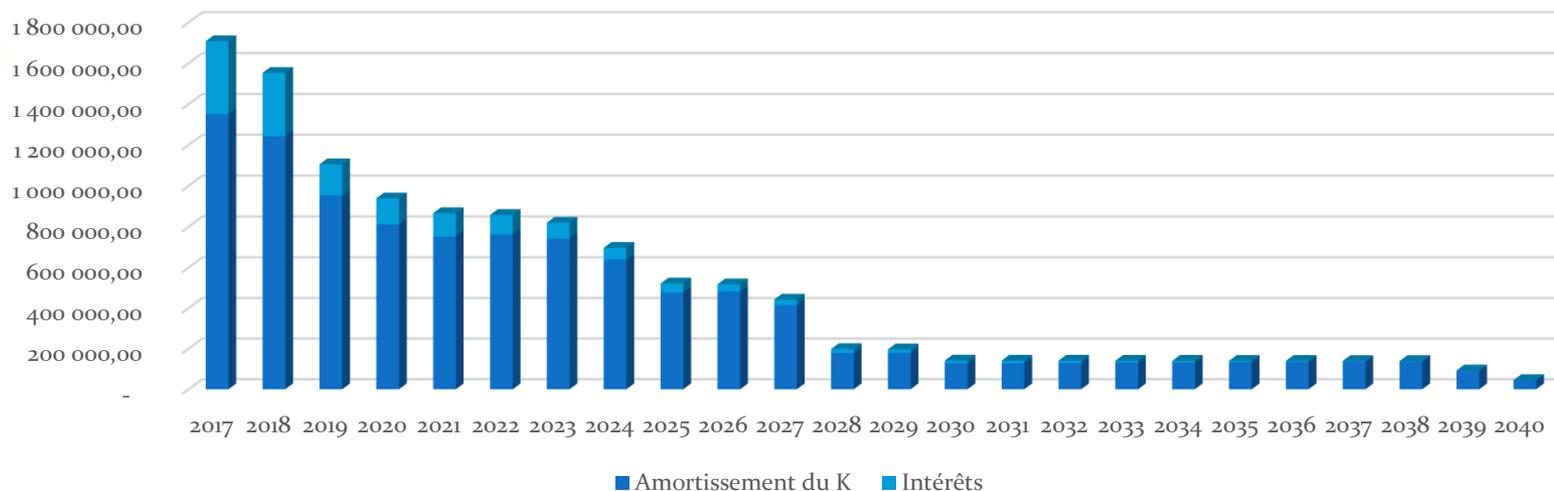
- Le Capital restant dû de la dette est passé de 11 518 118,76 € au 31/12/16 à 5 941 067,66 € au 31/12/20.
- A noter que le désendettement du budget principal au-delà des remboursements annuels de capital est lié partiellement aux raisons suivantes :
  - Rectification entre BP et BA pour un total de 3 438 757,01 €
  - Reprise d'emprunt par d'autres collectivités suite au départ des communes pour un total de 343 180,88 €
- Mais aussi d'un recours limité à trois nouveaux emprunts sur la période 2017-2020 pour un montant total de 2 514 000 € réparti comme suit :
  - 1 000 000 € pour le Gymnase de Bourg-Achard
  - 875 000 € pour l'échéance 2019 de la fibre
  - 639 000 € pour l'échéance 2020 de la fibre

# La dette : l'extinction théorique de la dette

Envoyé en préfecture le 25/02/2021  
Reçu en préfecture le 25/02/2021  
Affiché le  
ID : 027-200066405-20210222-CC\_FI\_20\_2021-DE

- Avec les annuités suivantes :

Annuités par exercice



- A noter plusieurs paliers dégressifs au niveau des annuités dans les années à venir :

- Entre 2024 et 2025 passage de 696 K€ à 521 K€
- Entre 2027 et 2028 passage de 442 K€ à 198 K€
- Entre 2029 et 2030 passage de 196 K€ à 141 K€
- Entre 2038 et 2039 passage de 139 K€ à 92 K€

# La dette : les ratios

Envoyé en préfecture le 25/02/2021

Reçu en préfecture le 25/02/2021

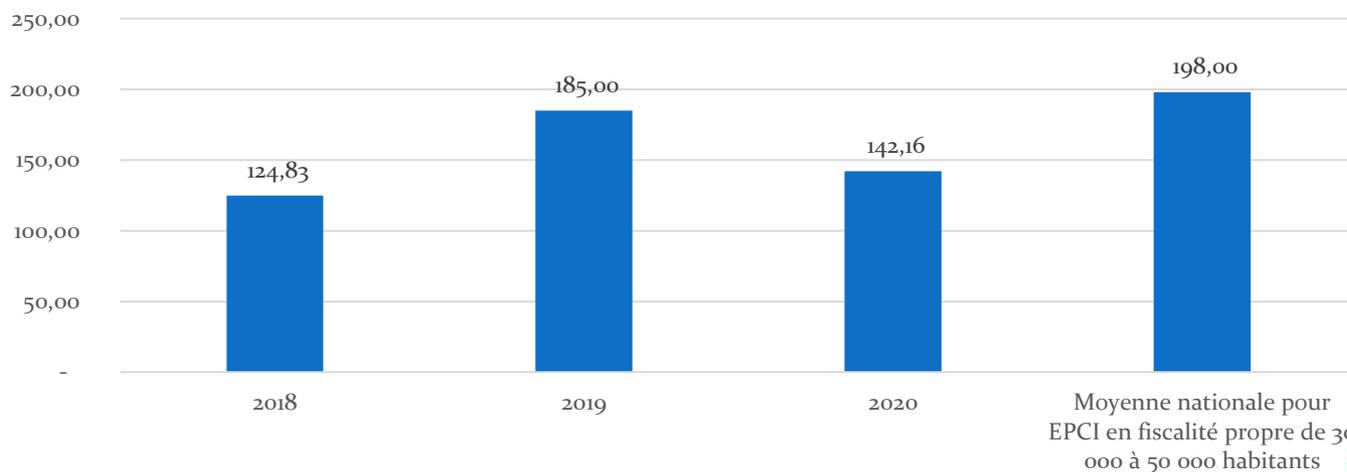
Affiché le

ID : 027-200066405-20210222-CC\_FI\_20\_2021-DE

- Dette par habitant sur le budget principal
- Au 31/12/20

	Total CCRS
Capital restant dû au 31/12/20	5 941 067,66
Population DGF fin 2020	41 790
Par habitant	142,16 €

Dette par Habitant



# La dette : les ratios

Envoyé en préfecture le 25/02/2021

Reçu en préfecture le 25/02/2021

Affiché le

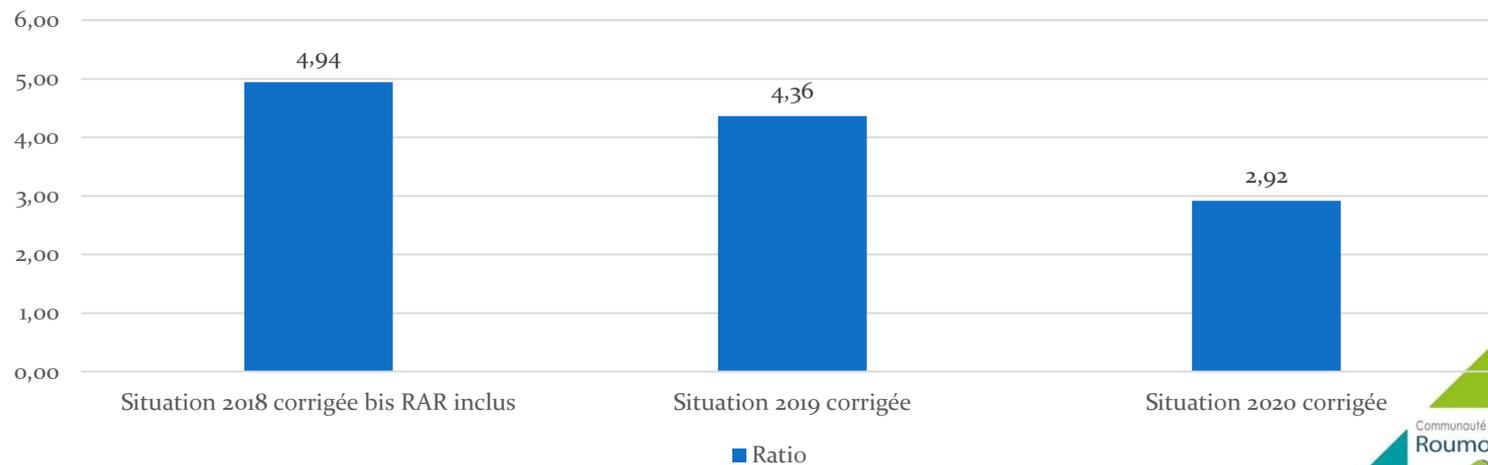
ID : 027-200066405-20210222-CC\_FI\_20\_2021-DE

- Dette sur la capacité d'autofinancement
- Calcul du nombre d'années de CAF brute pour rembourser le CRD

	Situation 2018 non corrigée	Situation 2018 corrigée	Situation 2018 corrigée bis RAR inclus	Situation 2019 non corrigée	Situation 2019 corrigée	Situation 2020 non corrigée	Situation 2020 corrigée	
Epargne brute	1 997 663,77	1 467 129,05	1 467 129,05	2 603 909,37	1 401 232,28	2 419 378,48	2 036 631,75	
CRD au 31/12	6 250 859,27	6 250 859,27	7 250 859,27	6 112 847,05	6 112 847,05	5 941 067,66	5 941 067,66	
Ratio		3,13	4,26	4,94	2,35	4,36	2,46	2,92

- Cet indicateur a été amélioré depuis 2018 :

Nombre d'année de CAF brute pour rembourser le CRD



# La dette : les ratios

- Analyse des 2 précédents ratios :
- Le montant de la dette par habitant reste inférieur à la moyenne nationale, ce qui signifie que l'endettement est proportionné par rapport à la strate de population
- Le ratio du nombre d'années de CAF brute pour rembourser le CRD est de 2,92 ans sachant que le seuil d'alerte étant fixé à 7 ans. Cependant, afin de ne pas tendre vers le seuil d'alerte, la vigilance doit être accrue à la fois :
  - sur le niveau de l'épargne brute
  - mais aussi sur le niveau de l'encours de la dette.

# La dette : des budgets annexes

- La dette des budgets annexes s'élève à 11 469 958,51 € au 31/12/20

	CRD au 31/12/19	Intérêts 2020	K remboursé sur l'exercice	Nouveaux emprunts 2020	CRD au 31/12/20
Budget Assainissement	8 366 672,95	109 473,55	727 525,92	300 000,00	7 939 147,03
ZA Quillebeuf	500 816,23	9 680,85	41 302,46		459 513,77
Parc du Roumois	424 266,53	1 428,13	210 547,84		213 718,69
RPA	719 243,01	9 134,39	121 418,22		597 824,79
ZA Thuit Anger	2 493 430,01	80 638,82	233 675,78		2 259 754,23
Total	12 504 428,73	210 355,74	1 334 470,22	300 000,00	11 469 958,51

- La dette du budget Assainissement est composée du cumul la dette de l'ex CCQS des ex BA des communes membres ainsi que celle de l'ex SAEU.
- La dette de la ZA QUILLEBEUF est composée du bâtiment locatif ainsi que l'emprunt lié à l'acquisition de terrain pour la ZA de Bourneville-Sainte-Croix
- La dette du Parc du Roumois est uniquement composée d'un seul emprunt pour l'aménagement du Parc.
- La dette de la ZA Thuit Anger est composée de 5 emprunts supportés préalablement par le Budget Principal qui ont fait l'objet d'une régularisation fin 2018
- La dette de la RPA est composée de 2 emprunts supportés préalablement par le Budget Principal qui ont fait l'objet d'une régularisation fin 2019

# Les budgets annexes : sujets nécessitant une vigilance

Envoyé en préfecture le 25/02/2021

Reçu en préfecture le 25/02/2021

Affiché le

ID : 027-200066405-20210222-CC\_FI\_20\_2021-DE

- Au delà des déficits structurels des budgets annexes suivants : SAAD, RPA, ADS, ZA Thuit Anger (depuis la régularisation entre BP et BA) et Office de tourisme
- Plusieurs sujets nécessitent une vigilance concernant les budgets suivants :
  - Assainissement collectif : nécessité d'harmoniser les pratiques de gestion ayant pris la compétence dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020
  - SAAD : nécessité d'optimiser le service et les conditions d'emploi du personnel qui pourrait impacter la subvention d'équilibre du budget annexe

# Budget principal : hypothèse réponse à l'intégralité des sollicitations

- Dans l'hypothèse où l'ensemble des sollicitations seraient retenues, le budget est matériellement irréalisable temps sur l'aspect financier que sur l'aspect technique du fait :
  - d'une majoration par rapport au BP 2020 du chapitre 011 de 1 306 125 € liées notamment aux services suivants : Voirie (+ 640K €), bâtiments (+ 268K €), DST-Ordures Ménagères (+ 142K €), Tourisme (+ 75K €), DDEV-Urbanisme (+75K €), Sport (+ 56K €), AG-info (+ 35K €), DDev-Economique (+ 26K €)
  - d'une majoration de rapport au BP 2020 du chapitre 65 notamment liées par l'autofinancement des investissements des BA OT et RPA s'élevant à 438 000 €
  - d'aucune minoration de dépenses par rapport au BP 2020
  - d'un plan d'investissement important qui suit :

# Plan d'investissement 2021 : de

Envoyé en préfecture le 25/02/2021  
Reçu en préfecture le 25/02/2021  
Affiché le  
ID : 027-200066405-20210222-CC\_FI\_20\_2021-DE

L'investissement 2021 dans cette hypothèse regroupe les sollicitations des services suite aux commissions thématiques, les principales enveloppes de dépenses sur 2021 étant les suivantes :

- 720 000 € de Fibres échéance 2021
- 1 100 000 € avance de trésorerie Fibre
- 2 500 000 € construction gymnase de Bourneville-Ste-Croix
- 466 000 € convention desserte collège de Bourneville-Ste-Croix
- 240 000 € PLUI
- 74 600 € PLU communaux
- 1 596 000 € rénovation énergétique des 4 Gymnases
- 661 000 € Pole Multimodale - Phase 1
- 384 000 € Rénovation toiture Gymnase Bosroumois
- 448 000 € travaux sur bâtiment
- 150 000 € de fonds de concours à destination des communes membres
- 3 250 000 € Etudes, Terrain et Travaux Ruissellement
- 1 268 000 € Etude et aménagement ZA notamment Zone Sud et Est
- 259 000 € d'AMO pour d'aménagement de bâtiments pour les services techniques
- 180 000 € rénovation toiture gymnases de Bourg Achard
- 1 300 000 € d'AMO et travaux Tennis Couvert
- 264 000 € de matériel pour DST-OM (bacs et colonnes)
- 250 000 € de logiciels et matériels informatique
- 223 000 € acquisition de véhicules et matériel de voirie
- 339 000 € d'autres dépenses

**Investissements inscrit sur APCP à arbitrer**

**Investissements souhaités à arbitrer**

Le financement de la section d'investissement nécessiterait le recours à l'emprunt pour un montant estimatif de 11 283 000 €



# Détails du montant estimatif a l'emprunt dans cette hypothèse

- Le financement de la section d'investissement répondant à l'ensemble des sollicitations nécessiterait le recours à l'emprunt pour un montant estimatif de 11 283 000 € répartie comme suit :
  - 720 000 € : 3eme échéance de la fibre sur APCP
  - 1 100 000 € : Avance de trésorerie pour la fibre sur APCP
  - 1 053 000 € : Gymnase de Bourneville sur APCP
  - 796 000 € : Rénovation énergétique des 4 gymnases sur APCP
  - 364 000 € : Toiture gymnase de Bosc Roger sur APCP
  - 466 000 € : Fonds de concours département aménagement convention travaux desserte collège
  - 1 020 000 € : Aménagement Zone des portes
  - 152 000 € : Rénovation toiture gymnase de Bourg-Achard
  - 1 092 000 € : Tennis couvert
  - 3 200 000 € : Etude et travaux hydraulique
  - 1 320 000 € : Emprunt pour le reste du programme d'investissement

# Budget principal : Roumois Seine

## Orientation de scénario à arbitrer

- Le scénario d'orientation à arbitrer du BP 2021 repose sur :
  - une consommation intégrale de l'excédent antérieur
  - une non-augmentation de la fiscalité
  - un chapitre 011 à hauteur des ouvertures de crédits 2020 majoré de la révision de prix du marché OM
  - un financement des dépenses d'investissement des BA RPA et OT par le recours à l'emprunt
  - un plan d'investissement limité

# Hypothèse Orientation de scénario à arbitrer

## Dépenses de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 25/02/2021

Reçu en préfecture le 25/02/2021

Affiché le

ID : 027-200066405-20210222-CC\_FI\_20\_2021-DE

CHAPITRE	CHAPITRE_LIB	BP 2020 Consolidé	CA 2020	BP 2021 Orientation de Scénario à arbitrer + RAR	Observations BP 2021 Orientation de Scénario à arbitrer
011.	Charges à caractère général	5 783 280,00	4 814 199,14	5 911 030,00	Orientation d'ouverture de crédit à hauteur du BP 2020 majoré de 125 000 € liée à la révision de prix du marché OM
012.	Charges de personnel et frais assimilés	9 620 000,00	9 362 038,28	9 758 000,00	L'augmentation de 1,43 % par rapport au BP 2020 s'explique essentiellement par : + 33 534 € d'augmentation des assurances + 51 354 € effet PPCR + 40 415 € effet carrière soit une augmentation systémique de 125 303 €. Cette évolution de masse salariale est due à l'effet Glissement Vieillesse Technicité en raison d'une ancienneté moyenne importante et l'évolution démographique du personnel (moyenne d'âge élevée), ainsi que l'augmentation des assurances négociées auparavant. Signifiant qu'il n'y a pas d'augmentation substantielle de la masse salariale par rapport au BP2020.
014.	Atténuations de produits	2 555 480,00	2 553 733,00	2 555 480,00	
022.	Dépenses imprévues	226 076,97		362 184,02	
023.	Virement à la section d'investissement	1 306 750,00		1 600 000,00	
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 700 149,57	1 699 848,98	1 515 000,00	
043.	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionne			-	
65.	Autres charges de gestion courante	5 596 720,00	5 004 739,37	5 857 950,00	Majoration par rapport au BP 2020 notamment liés à la majoration de 190 000 € liée à l'augmentation du SDOMODE ainsi qu'une majoration de 24 000 € du SDIS
66.	Charges financières	218 300,00	127 458,40	209 520,00	
67.	Charges exceptionnelles	181 630,00	75 389,90	248 000,00	
<b>Total Dépense</b>		<b>27 188 386,54</b>	<b>23 637 407,07</b>	<b>28 017 164,02</b>	

# Hypothèse Orientation de scénario à arbitrer

## Recettes de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 25/02/2021

Reçu en préfecture le 25/02/2021

Affiché le

ID : 027-200066405-20210222-CC\_FI\_20\_2021-DE

CHAPITRE	CHAPITRE_LIB	BP 2020 Consolidé	CA 2020	BP 2021 Orientation de Scénario à arbitrer + RAR	Observations BP 2021 Orientation de Scénario à arbitrer
002.	Résultat d'exploitation reporté	3 335 600,97	3 335 600,97	4 472 938,02	
013.	Atténuations de charges	300 000,00	420 548,14	300 000,00	
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	258 133,57	255 791,55	210 000,00	
70.	Produits des services, du domaine et ventes divers	3 707 200,00	4 105 027,34	3 852 800,00	Majoration par rapport au BP 2020 du fait d'une prévision de recettes famille plus importante que prévue en 2020
73.	Impôts et Taxes	16 176 797,00	16 332 170,00	16 015 226,00	Estimation de perte de 10 % du produit de CFE
74.	Dotations et participations	3 062 539,00	3 237 019,29	3 002 200,00	
75.	Autres produits de gestion courante	133 500,00	121 186,24	124 000,00	
77.	Produits exceptionnels	214 616,00	303 001,56	40 000,00	
<b>Total Recette</b>		<b>27 188 386,54</b>	<b>28 110 345,09</b>	<b>28 017 164,02</b>	

# Hypothèse Orientation de scénario à arbitrer

## Dépenses d'investissement

CHAPITRE	CHAPITRE_LIB	BP 2020 Consolidé	CA 2020	RAR 2020	BP 2021 Orientation de Scénario à arbitrer	BP 2021 Orientation de Scénario à arbitrer + RAR	Observations BP 2021 Orientation de Scénario à arbitrer
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						-
020.	Dépenses imprévues	111 410,86			260 012,55	260 012,55	
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	258 133,57	255 791,55		210 000,00	210 000,00	
041.	Opérations patrimoniales				500 000,00	500 000,00	
13.	Subventions d'investissement	7 500,00	7 440,00			-	
16.	Emprunts et dettes assimilées	954 873,10	822 134,11	15 516,79	931 300,00	946 816,79	
20.	Immobilisations incorporelles(sauf le 204)	955 204,80	122 913,19	204 143,46	314 000,00	518 143,46	Autres dépenses restant à déterminer
204.	Subventions d'équipement versées	652 420,00	646 938,25	855,00	1 336 000,00	1 336 855,00	
21.	Immobilisations corporelles	1 481 666,57	495 741,77	395 861,59	448 400,00	844 261,59	Autres dépenses restant à déterminer
23.	Immobilisations en cours	682 858,36	137 997,80	331 506,61	5 141 000,00	5 472 506,61	Autres dépenses à déterminer
27.	Autres immobilisations financières				1 100 000,00	1 100 000,00	
	<b>Total Dépense</b>	<b>5 104 067,26</b>	<b>2 488 956,67</b>	<b>947 883,45</b>	<b>10 240 712,55</b>	<b>11 188 596,00</b>	

# Hypothèse Orientation de scénario à arbitrer

## Recettes d'investissement

CHAPITRE	CHAPITRE_LIB	BP 2020 Consolidé	CA 2020	RAR 2020	BP 2021 Orientation de Scénario à arbitrer	BP 2021 Orientation de Scénario à arbitrer + RAR	Observations BP 2021 Orientation de Scénario à arbitrer
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	652 889,69	652 889,69		1 010 483,00	1 010 483,00	
021.	Virement de la section d'exploitation (recettes)	1 306 750,00			1 600 000,00	1 600 000,00	
024.	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	- 162 016,00				-	
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 700 149,57	1 699 848,98		1 515 000,00	1 515 000,00	
041.	Opérations patrimoniales				500 000,00	500 000,00	
10.	Immobilisations corporelles	40 000,00	106 986,00		670 500,00	670 500,00	FCTVA liée aux dépenses à déterminer
13.	Subventions d'investissement	447 294,00	400 715,00	21 821,00	2 971 792,00	2 993 613,00	Subventions liées aux dépenses à déterminer
16.	Emprunts et dettes assimilées	1 119 000,00	639 000,00		4 499 000,00	4 499 000,00	
<b>Total Recette</b>		<b>5 104 067,26</b>	<b>3 499 439,67</b>	<b>21 821,00</b>	<b>12 766 775,00</b>	<b>12 788 596,00</b>	

## L'investissement 2021 dans l'orientation de scénario à arbitrer : enveloppes de dépenses sur 2021 étant les suivantes :

- 150 000 € de fonds de concours à destination des communes membres
- 720 000 € de Fibres échéance 2021
- 1 100 000 € avance de trésorerie Fibre
- 2 500 000 € construction gymnase de Bourneville-Ste-Croix
- 466 000 € convention desserte collège de Bourneville-Ste-Croix
- 240 000 € PLUI
- 74 600 € PLU communaux
- 1 596 000 € rénovation énergétique Gymnase
- 661 000 € Pole Multimodale – Phase 1
- 384 000 Rénovation toiture Gymnase Bosroumois
- 448 000 € travaux sur bâtiment
- Une enveloppe de 1 600 000 € d'investissement net (Dépenses – Subvention) restant à déterminer notamment dans la liste du reste des investissement souhaité précédemment évoqués :
  - 3 250 000 € Etudes, Terrain et Travaux Ruissellement
  - 1 268 000 € Etude et aménagement ZA notamment Zone Sud et Est
  - 259 000 € d'AMO pour d'aménagement de bâtiments pour les services techniques
  - 180 000 € rénovation toiture gymnases de Bourg Achard
  - 1 300 000 € d'AMO et travaux Tennis Couvert
  - 264 000 € de matériel pour DST-OM (bacs et colonnes)
  - 250 000 € de logiciels et matériels informatique
  - 223 000 € acquisition de véhicules et matériel de voirie
  - 339 000 € d'autres dépenses

Le financement de la section d'investissement nécessiterait le recours à l'emprunt pour un montant estimatif de 4 499 000 € pour le financement des 6 points qui suivent :

# Détails du montant estimatif du recours à l'emprunt de l'orientation de scénario à arbitrer :

- Le financement de la section d'investissement de l'orientation du scénario à arbitrer nécessiterait le recours à l'emprunt pour un montant estimatif de 4 499 000 000 € répartie comme suit :
  - 720 000 € : 3eme échéance de la fibre sur APCP
  - 1 100 000 € : Avance de trésorerie pour la fibre sur APCP
  - 1 053 000 € : Gymnase de Bourneville sur APCP
  - 796 000 € : Rénovation énergétique des 4 gymnases sur APCP
  - 364 000 € : Toiture gymnase de Bosc Roger sur APCP
  - 466 000 € : Fonds de concours département aménagement convention travaux desserte collège



# Fin de document



## Annexes :



### - Détail de l'évolution des dotations de l'Etat



# Contexte national évolution des dotations

Envoyé en préfecture le 25/02/2021

Reçu en préfecture le 25/02/2021

Affiché le

ID : 027-200066405-20210222-CC\_FL\_20\_2021-DE

Libellé de la dotation	LFI 2020 (mill)	Evolution P.F. 2021 / LFI 2020	2021 / LFI 2020
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	26 846 874	26 756 368	-0,30%
Dotation spéciale pour le logement des instituteurs (DSI)	8 250	6 694	-18,90%
Dotation de compensation des pertes de bases de CET et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	50 000	50 000	0,00%
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	6 000 000	6 546 000	9,10%
Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	2 669 094	539 633	-79,80%
Dotation élu local (DEL)	93 006	101 006	8,60%
Collectivité territoriale de Corse	62 897	62 897	0,00%
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)	466 980	465 890	-0,20%
Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)	326 317	326 317	0,00%
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	661 186	661 186	0,00%
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire (DGES)	2 686	2 686	0,00%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	2 917 964	2 905 464	-0,40%

# Contexte national évolution des dotations

Envoyé en préfecture le 25/02/2021

Reçu en préfecture le 25/02/2021

Affiché le

ID : 027-200066405-20210222-CC\_FL\_20\_2021-DE

Libellé de la dotation	LFI 2020 (mill.)	LFI 2021	Evolution P.F. 2021 / LFI 2020
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	451 254	413 754	-8,30%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants	4 000	4 000	0,00%
Dotation de compensation liée au processus de départementalisation de Mayotte	107 000	107 000	0,00%
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	6 822	6 822	0,00%
Dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle (FDPTP)	284 278	284 278	0,00%
Compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement de transport	48 021	48 021	0,00%
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit de la collectivité territoriale de Guyane	27 000	27 000	0,00%
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit des régions au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage	122 559	122 559	0,00%
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit de la Polynésie Française	90 552	90 552	0,00%
Soutien exceptionnel de l'Etat au profit du bloc communal confronté à des pertes de recettes fiscales et domaniales du fait de la crise sanitaire	-	430 000	-
Compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels	-	3 290 000	-
<b>TOTAL</b>	<b>41 246 740</b>	<b>43 248 127</b>	<b>4,90%</b>